



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



RAPPORT ANNUEL 2016 DU RÉGIME DE PENSION DE LA BANQUE DU CANADA



Le rapport annuel du Régime de pension peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique

Département des communications

Banque du Canada

234, rue Wellington

Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Téléphone : **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)

Courriel : info@banqueducanada.ca

Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-2474 (Internet)

© Banque du Canada 2017

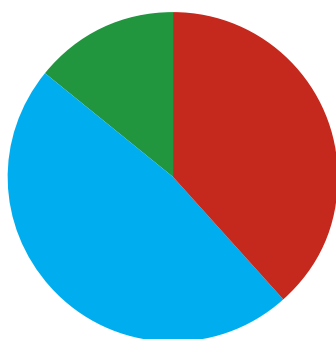
Table des matières

Votre régime en un coup d'œil.....	3
Message de la présidente.....	4
Gouvernance du Régime de pension.....	6
Actif du Fonds et stratégie de placement.....	7
Évaluation actuarielle	10
Administration des pensions.....	12
Définitions de certains termes courants du domaine des pensions.....	14
États financiers résumés	15
Renseignements additionnels	22

Votre régime en un coup d'œil

- Le Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) comptait 3 709 participants à la fin de 2016 (Figure 1).
- Les prestations de retraite versées à même le Fonds de pension en fiducie (le Fonds) ont continué d'augmenter, s'établissant à 46,6 millions de dollars en 2016 (Figure 2).
- La valeur de l'actif net du Fonds a progressé, passant de 1 525 millions de dollars à la fin de 2015 à 1 619 millions de dollars à la fin de 2016 (Figure 3).
- Le Fonds a dégagé un rendement de 7,5 % en 2016, comparativement au rendement de 8,4 % enregistré par le portefeuille de référence.
- Selon l'approche de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en partant du principe qu'il existera toujours), le Régime affichait un excédent actuariel de 410 millions de dollars (Figure 4) et un ratio de capitalisation de 135 % au 31 décembre 2016.
- Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en partant du principe qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un excédent actuariel de 66 millions de dollars (Figure 4) et un ratio de solvabilité de 104 % au 31 décembre 2016.
- En 2016, la Banque a versé 23 millions de dollars au Fonds.

Figure 1 : Participants
(au 31 décembre 2016)



- Participants actifs : 1 424
- Retraités (y compris les conjoints survivants) : 1 766
- Titulaires d'une pension différée : 519

Figure 2 : Paiements versés à même le Fonds – 2014-2016

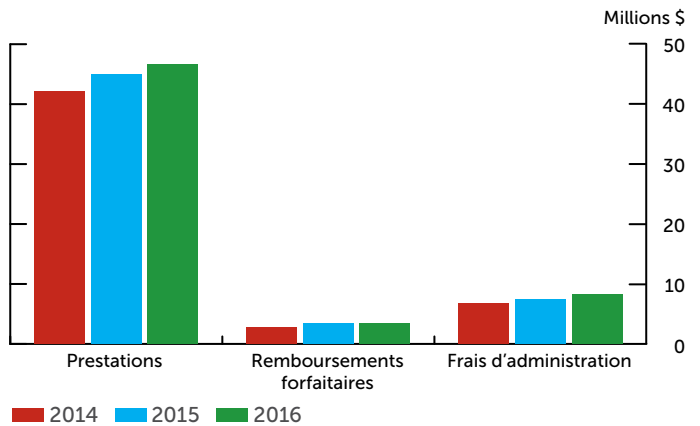


Figure 3 : Actif net du Fonds – 2012-2016
(au 31 décembre)

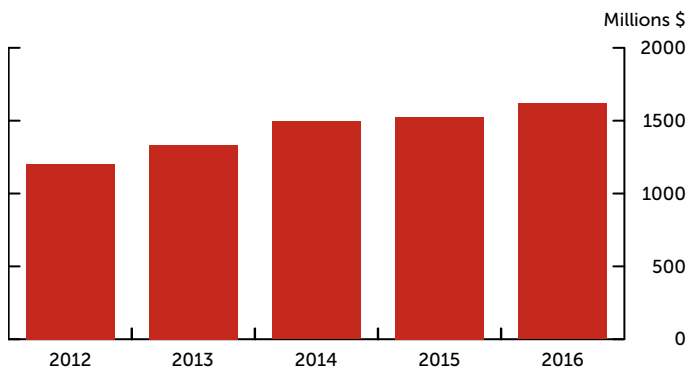
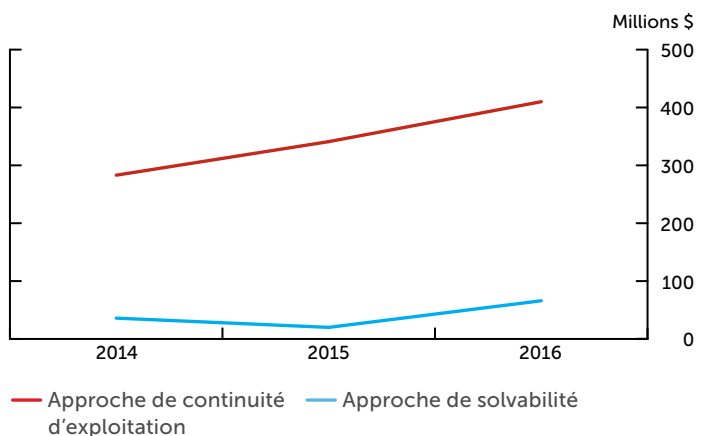


Figure 4 : Situation de capitalisation du Régime – 2014-16
(au 31 décembre)





Message de la présidente

Le Régime de pension de la Banque du Canada revêt de l'importance pour les employés actuels et anciens, et je suis heureuse de donner un aperçu du rendement qu'il a enregistré en 2016.

Le Régime continue d'afficher une bonne tenue. Il demeure solide, et la Banque est toujours en bonne posture pour honorer son obligation de garantir un revenu de retraite sûr à ses employés.

Les saines pratiques de gestion de fonds qui sont appliquées, notre engagement à l'égard de l'amélioration continue ainsi que le travail assidu et le dévouement de ceux qui assurent la gestion du Régime au quotidien ont contribué aux excellents résultats obtenus.

Situation du Régime

Le rendement des placements du Fonds de pension en fiducie de la Banque a atteint 7,5 % en 2016, soit un taux bien supérieur à celui de 3,0 % enregistré lors du précédent exercice, mais inférieur au rendement du portefeuille de référence, qui s'est établi à 8,4 %. Les marchés canadiens des actions, qui ont affiché une tenue particulièrement robuste en 2016, ont joué un rôle clé dans le rendement global du Fonds. Toutefois, la stratégie de placement plus prudente des gestionnaires externes de notre portefeuille d'actions canadiennes explique l'écart qu'accuse le rendement du Fonds par rapport à celui du portefeuille de référence. Des résultats plus détaillés sont présentés dans la section du présent rapport intitulée « Actif du Fonds et stratégie de placement ».

Selon l'approche de continuité d'exploitation, le Régime demeure nettement excédentaire, ce qui signifie que son actif est suffisant pour financer les prestations constituées ou payables. À la fin de 2016, le Régime affichait un ratio de capitalisation de 135 %, ce qui indique un actif supérieur de 35 % à la valeur des obligations au titre des prestations, et un excédent de 410 millions de dollars, comparativement à un ratio de capitalisation de 130 % et à un excédent de 341 millions de dollars à la fin de 2015.

Selon l'approche de solvabilité (qui part du principe que le Régime prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un excédent de 66 millions de dollars, contre 20 millions de dollars à la fin de 2015, et un ratio de solvabilité de 104 %, soit un actif dépassant de 4 % le passif de solvabilité du Régime, comparativement à 101 % au dernier exercice.

Cotisations au Régime

Les avantages sociaux offerts par l'entremise du Régime de pension constituent un élément important du programme de rémunération globale de la Banque. Nous avons procédé récemment à un examen complet du programme, lequel a donné lieu à des rajustements des cotisations au Régime pour tenir compte de la valeur croissante des pensions découlant de l'allongement de l'espérance de vie et de la persistance de bas taux d'intérêt. Ces changements, qui visent uniquement les employés actuels, concordent avec les mesures déjà adoptées par d'autres régimes fédéraux de conception semblable. Ils seront mis en œuvre progressivement en 2018 et en 2019.

Remerciements

Encore une fois, j'aimerais souligner la contribution des membres du Conseil d'administration et du personnel de la Banque qui, année après année, mettent à profit leurs compétences et leur expertise dans la gestion du Régime. Ce fut un plaisir de travailler avec vous au cours du dernier exercice.



La première sous-gouverneure
 et présidente du Comité des pensions,
 Carolyn A. Wilkins

Gouvernance du Régime de pension

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque). Trois comités supervisent l'administration du Régime et le placement de ses actifs, et prennent des décisions à cet égard. Ils surveillent également les services de placement fournis et le rendement des placements. Le Comité des pensions a été créé par le Conseil d'administration de la Banque pour exercer les fonctions d'administrateur du Régime et en faire rapport. Le Comité des pensions a mis sur pied, à son tour, deux comités, soit le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension, afin de l'aider à assumer ses responsabilités.

Membres des trois comités¹

Comité des pensions

Carolyn A. Wilkins, *première sous-gouverneure (présidente)*
 Norman M. Betts, *administrateur de la Banque*
 Colin Dodds, *administrateur de la Banque*
 Wes Scott, *administrateur de la Banque*
 Greg Stewart, *administrateur de la Banque*
 Timothy Lane, *sous-gouverneur*
 Jeremy Farr, *avocat général et secrétaire général*
 Carmen Vierula, *chef des finances et chef comptable*
 Darcy Bowman, *avocat-conseil (secrétaire, sans droit de vote)*

Comité d'administration des pensions

Steve Thomas,
*Services à la Haute Direction
 et Services juridiques (président)*

Darcy Bowman,
*Services à la Haute Direction
 et Services juridiques*

Alexis Corbett,
Ressources humaines

Lucie Gauvin,
Communications

Adelle Laniel,
Services financiers

Marc Tremblay,
Ressources humaines

Jean-Claude Primeau,
*directeur du Régime de pension
 (sans droit de vote)*

Comité de placement du Fonds de pension

Grahame Johnson,
*Gestion financière et
 Opérations bancaires (président)*

Meyer Aaron,
*Gestion financière et
 Opérations bancaires*

Stéphane Lavoie,
*Gestion financière et
 Opérations bancaires*

Étienne Lessard,
*Gestion financière et
 Opérations bancaires*

Miville Tremblay,
Marchés financiers

Jean-Claude Primeau,
*directeur du Régime de pension
 (sans droit de vote)*

¹ Au 31 mai 2017

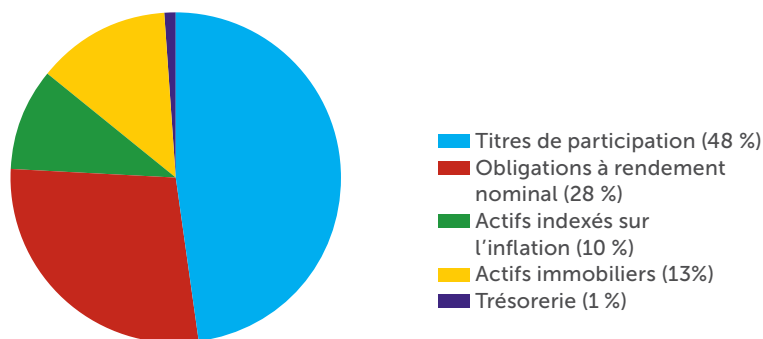
Actif du Fonds et stratégie de placement

Actif

Fidèle à ses principes de placement à long terme, le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation, d'obligations à rendement nominal, d'actifs indexés sur l'inflation, d'actifs immobiliers et de trésorerie (Figure 5).

La majeure partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes choisis pour leur expertise à l'égard de certaines catégories d'actifs et leur stratégie de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre les objectifs de placement à long terme du Fonds et, en même temps, de gérer les risques connexes.

Figure 5 : Les cinq grandes catégories d'actifs du portefeuille du Fonds en 2016^a
 (au 31 décembre 2016)



a. Points médians selon la politique de répartition

Étude de l'appariement de l'actif et du passif

Nous travaillons avec des spécialistes externes en matière de régimes de retraite afin de mener une analyse en profondeur, appelée étude de l'appariement de l'actif et du passif, une fois tous les trois ans. Cette étude examine le portefeuille d'actifs du Fonds à la lumière des tendances affichées par l'économie, les marchés financiers et les placements. Toute recommandation concernant la répartition stratégique des actifs est envisagée dans le contexte plus vaste de nos objectifs de placement : harmoniser le profil risque-rendement du Fonds de pension en fiducie et la tolérance au risque du Comité des pensions, augmenter l'efficacité du Fonds en réduisant le risque global du portefeuille et conserver le niveau actuel des rendements attendus.

La plus récente étude de l'appariement de l'actif et du passif a été effectuée en 2015, et nous continuons à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de celle-ci. Les actifs du Régime sont de deux types : les actifs appariés aux passifs, qui consistent en des titres à revenu fixe, et les actifs sources de rendement, qui englobent les titres de participation et les actifs immobiliers. Du côté des actifs sources de rendement, nous avons diversifié davantage la répartition en réduisant la pondération des titres de participation et augmentant la part des actifs

immobiliers, maintenant composés d'actifs américains, européens, de même que canadiens. Pour ce qui est de nos actifs appariés aux passifs, nous avons diminué nos avoirs en obligations à rendement nominal à long terme du gouvernement du Canada et continué d'accroître la part d'autres obligations de qualité supérieure qui produisent de meilleurs rendements sans accentuer sensiblement le risque.

Placements

Les activités de placement courantes du Fonds sont l'objet d'une surveillance générale du Comité de placement du Fonds de pension, lequel fait rapport au Comité des pensions chaque trimestre. Le Comité de placement du Fonds de pension est guidé dans son travail par l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime et par le Comité des pensions, qui définit les fourchettes de répartition et les critères de rendement pour chaque catégorie d'actifs.

Le Comité de placement du Fonds de pension suit également de près les résultats obtenus par les gestionnaires de portefeuilles externes du Fonds et mène annuellement une évaluation du rendement au nom du Comité des pensions.

Titres de participation

Le Fonds investit dans des titres de participation canadiens, américains, internationaux et de marchés émergents. Ces avoirs sont gérés à l'externe.

Titres à revenu fixe

Obligations à rendement nominal

Les avoirs de cette catégorie sont investis dans une combinaison d'obligations et de débetures canadiennes, notamment des titres négociables sur le marché et des titres de créance privés de qualité supérieure liés à des projets d'infrastructure. La plupart de ces avoirs sont gérés à l'externe. La Banque administre directement une petite tranche du portefeuille afin de gérer la durée des placements à revenu fixe du Fonds.

Actifs indexés sur l'inflation

Les avoirs de cette catégorie comprennent des obligations indexées sur l'inflation (principalement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada) et des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Actifs immobiliers

Le Fonds investit actuellement dans une gamme d'instruments immobiliers de différents secteurs et de différentes régions du Canada, des États-Unis et de l'Europe, qui sont gérés à l'externe.

Trésorerie

Le Fonds conserve des dépôts en espèces et des bons du Trésor du gouvernement du Canada dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placement.

Fonds en fiducie complémentaire

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont le niveau de rémunération donne lieu à des prestations qui dépassent le plafond fixé par la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses modalités sont calquées sur celles du Régime, et un fonds en fiducie distinct – le Fonds en fiducie complémentaire – a été créé à l'appui de ce régime. Les placements du Fonds en fiducie complémentaire sont gérés par le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension.

Rendement du Fonds

Le rendement du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 s'est établi à 7,5 %, comparativement à celui de 8,4 % enregistré par le portefeuille de référence². Les marchés canadiens des actions, qui ont affiché une tenue particulièrement favorable au cours de l'exercice, ont joué un rôle clé dans le rendement globalement élevé du Fonds. Par ailleurs, bien qu'elles procurent une certaine protection contre la baisse des marchés, les stratégies relativement prudentes de nos gestionnaires externes de placements en actions canadiennes donnent généralement des résultats moins avantageux durant les périodes de forte progression des prix. Par conséquent, l'écart qu'accuse le rendement global dégagé par le Fonds par rapport à celui du portefeuille de référence tient principalement à la part du Fonds investie dans des actions de sociétés canadiennes.

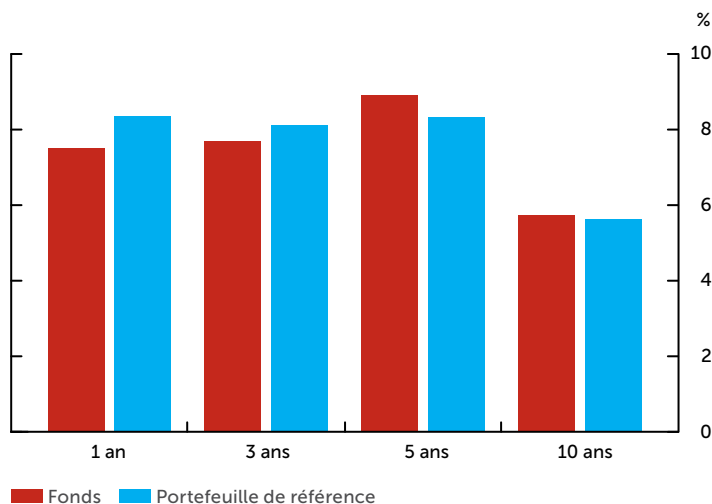
Le portefeuille de référence se fonde sur une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice Russell 1000, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

Les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année selon le rythme de l'inflation. L'objectif de placement à long terme consiste actuellement à atteindre un rendement de 5,5 %, ce qui équivaut à la cible d'inflation de la Banque du Canada de 2,0 % plus un rendement réel de 3,5 %, déduction faite des frais.

² Dans le présent rapport, les taux de rendement indiqués sont calculés après déduction des honoraires versés aux gestionnaires de placements.

Figure 6 : Taux de rendement total du Fonds

(au 31 décembre 2016)



Évaluation actuarielle

Situation financière du Régime pour 2016

Depuis l'apparition d'un déficit de solvabilité en 2008, durant la crise financière, la Banque procède à des évaluations actuarielles annuelles du Régime. Les résultats de l'évaluation effectuée au 31 décembre 2016 montrent que la situation de continuité d'exploitation du Régime s'est améliorée, ce dernier affichant un excédent de capitalisation de 410 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 135 %. Le Régime présente un excédent de solvabilité de 66 millions de dollars, contre 20 millions de dollars en 2015, et un ratio de solvabilité de 104 %, contre 101 % au dernier exercice (voir les **Tableaux 1 et 2**)³.

Tableau 1 : Situation financière selon l'approche de continuité

(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur lissée de l'actif	1 120	1 237	1 358	1 460	1 568
Passif de continuité	1 000	1 035	1 075	1 119	1 158
Excédent	120	202	283	341	410
Ratio de capitalisation (actif en pourcentage du passif)	112 %	120 %	126 %	130 %	135 %

³ Le montant de l'excédent qui figure dans les états financiers résumés est différent parce que la valeur de l'actif dans les états financiers est établie en fonction de la valeur marchande et non de la valeur lissée.

Tableau 2 : Situation financière selon l'approche de solvabilité

(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur marchande de l'actif	1 199	1 331	1 491	1 521	1 616
Passif de solvabilité	1 272	1 282	1 455	1 501	1 550
Excédent (déficit) ^a	(73)	49	36	20	66
Ratio de solvabilité (actif en pourcentage du passif)	94 %	104 %	102 %	101 %	104 %

a. Du fait que les chiffres sont arrondis, la somme des éléments ne correspond pas toujours au total.

L'évaluation selon l'approche de solvabilité se fonde sur le scénario hypothétique et très peu probable de cessation du Régime. Elle suppose, dans ce cas, que la Banque continuerait d'administrer le Régime et d'en gérer l'actif, tout en veillant à respecter les engagements pris en matière de pension envers les participants au Régime. L'actif serait investi dans un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité, suivant les principes appliqués par les sociétés d'assurance pour la garantie des contrats de rente.

L'écart entre le ratio de solvabilité et le ratio de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes employées pour calculer la valeur de l'actif et du passif de chaque ratio.

Dans le cas de l'évaluation de la solvabilité, l'actif est mesuré selon la valeur marchande, alors que dans le cas de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, il est mesuré en fonction de la valeur lissée.

L'évaluation du passif selon l'approche de solvabilité est effectuée à partir d'un taux d'actualisation fondé sur les taux du marché des titres à revenu fixe en vigueur le 31 décembre. En revanche, l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation fait appel à un taux d'intérêt moyen à plus long terme qui reflète les placements du Fonds. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt du marché servant à l'évaluation selon l'approche de solvabilité sont nettement inférieurs à la moyenne à long terme, ce qui explique en grande partie pourquoi le passif de solvabilité est plus élevé que le passif de continuité.

Cotisations au Régime

La Banque a versé des cotisations ordinaires de 23 millions de dollars en 2016 au titre des services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations des employés sont établies en fonction de la formule définie dans les règlements administratifs du Régime. La Banque s'attend à verser au Fonds environ 24 millions de dollars en cotisations ordinaires pendant le prochain exercice.

Administration des pensions

Frais d'administration

La Banque examine attentivement les frais imputés au Fonds pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et qu'ils sont affectés conformément aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie.

Le **Tableau 3** donne le détail des frais d'administration imputés au Fonds. Le total des frais a augmenté en 2016, surtout en raison de la hausse des honoraires de gestion de l'actif. Les frais d'administration en pourcentage de l'actif net du Fonds se sont établis à 0,51 %, un résultat comparable à celui de régimes semblables.

Tableau 3 : Frais d'administration

(en milliers de dollars)

	2014	2015	2016
Honoraires de gestion de l'actif	4 961	5 492	6 219
Honoraires d'administration des pensions	484	550	588
Autres frais d'administration	1 069	1 133	1 150
Initiatives	246	334	300
<i>Total des frais</i>	6 760	7 508	8 257
Actif net au 31 décembre	1 494 551	1 524 760	1 619 295
Total des frais (en pourcentage de l'actif net)	0,45 %	0,49 %	0,51 %

Les honoraires de gestion de l'actif ont progressé d'environ 0,7 million de dollars, principalement à cause de l'accroissement de l'actif du Régime et de changements de gestionnaires de fonds, lesquels devraient améliorer l'efficacité du portefeuille. Les honoraires d'administration des pensions ont connu une légère hausse attribuable au volume de transactions accru. Les autres frais d'administration ont quelque peu augmenté, surtout en raison des honoraires plus élevés des actuaires pour l'évaluation de 2016. Les frais relatifs aux initiatives ont baissé légèrement du fait que les coûts des projets liés aux placements ont diminué.

Communications

La Banque communique avec les participants au Régime au moyen du présent rapport annuel et du bulletin annuel *Info-pension*. Ces deux publications sont mises à la disposition des participants en format papier. Les employés actifs peuvent consulter les versions électroniques dans Banque centrale (le site intranet de l'institution). De plus, le rapport annuel et la version intégrale des états financiers audités sont affichés dans le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca.

Les employés actifs ont le droit de recevoir des relevés de pension annuels et, à compter de juin 2017, les retraités et les titulaires d'une pension différée en recevront également.

Les employés actifs trouveront également, dans Banque centrale, d'autres informations sur le Régime, y compris la façon d'estimer la pension qu'ils recevront à leur retraite de la Banque. Les participants au Régime peuvent adresser leurs questions au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada (Morneau Shepell), dont les coordonnées figurent à la page 22.

Audit des renseignements sur les retraités

En 2016, la Banque a poursuivi son audit des renseignements sur les retraités. Elle a envoyé des formulaires à un autre échantillon de retraités pour qu'ils confirment leur nom et leurs coordonnées. Cette démarche importante fait partie de la diligence raisonnable dont l'institution doit faire preuve pour assurer une gestion rigoureuse des actifs du Régime.

La Banque communiquera chaque année avec un nouvel échantillon de retraités. Ce processus, qui doit être aussi simple que possible, est conforme aux pratiques d'autres sociétés d'État.

Définitions de certains termes courants du domaine des pensions

Déficit de solvabilité

Le déficit de solvabilité correspond à l'excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif à un moment précis.

Évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle a pour but de mesurer la situation de capitalisation d'un régime. Cette évaluation peut être effectuée selon deux approches différentes :

Approche de continuité d'exploitation

L'approche de continuité d'exploitation, ou approche de capitalisation, suppose que le régime existera toujours. Les hypothèses sont axées sur le long terme et portent sur des facteurs tels que les augmentations salariales et les taux d'intérêt, d'inflation, de départ à la retraite et de mortalité.

Approche de solvabilité

L'approche de solvabilité suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant au calcul de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer les charges à payer, doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

Excédent de solvabilité

L'excédent de solvabilité correspond au montant de la valeur marchande de l'actif qui dépasse la valeur du passif de solvabilité à un moment précis.

Insuffisance de solvabilité

Selon la législation relative aux régimes de retraite, l'insuffisance de solvabilité s'entend du montant utilisé pour calculer les paiements annuels spéciaux qu'il faut effectuer afin de rétablir la solvabilité. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux de la Banque visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

Ratio de capitalisation

Le ratio de capitalisation, qui est appliqué dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, correspond à la valeur lissée de l'actif divisée par le passif actuariel selon l'approche de continuité d'exploitation.

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité correspond à la valeur marchande de l'actif divisée par le passif de solvabilité.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation sert à actualiser le montant des charges futures que devra payer un régime de retraite à prestations déterminées afin de calculer la valeur actuelle du passif, souvent dans le but de la comparer à la valeur de l'actif du régime.

Valeur lissée de l'actif

La valeur lissée de l'actif sert à l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, alors que la valeur marchande est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers. Le lissage échelonne l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à accroître la stabilité des cotisations versées au régime.

États financiers résumés

au 31 décembre 2016

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Banque du Canada (la Banque) est le promoteur et l'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) et elle a créé relativement à celui-ci un fonds en fiducie, dont elle assure la tenue. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, à qui il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur du Régime.

Les états financiers résumés ci-joints sont tirés des états financiers audités du Régime (les états financiers), lesquels ont été préparés par la direction de la Banque conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers renferment certains éléments qui reflètent les estimations et le jugement de la direction de la Banque. Cette dernière répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille également à ce que les renseignements fournis dans le rapport annuel du Régime concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces.

Le Comité des pensions est chargé de superviser la gestion du Régime, et le Conseil d'administration de la Banque assume la responsabilité générale de l'approbation des états financiers et des états financiers résumés. Le Comité rencontre la direction et l'auditeur externe pour examiner l'étendue de l'audit, revoir ensemble les conclusions et confirmer que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) limitée procède chaque année à une évaluation actuarielle en règle du Régime, conformément aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension*.

L'auditeur externe nommé par le Comité des pensions, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a procédé aux analyses et autres examens qu'il a jugés nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de son audit au Conseil d'administration de la Banque du Canada. L'auditeur externe dispose d'un libre accès au Comité des pensions pour discuter de la teneur de son audit et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information présentée dans les rapports financiers du Régime et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne.

La première sous-gouverneure de la Banque du Canada et présidente du Comité des pensions,



Carolyn A. Wilkins

La chef des finances et chef comptable de la Banque du Canada,



Carmen Vierula, CPA, CA
Membre du Comité des pensions

Ottawa (Canada)
15 juin 2017

OPINION DES ACTUAIRES

La Banque du Canada a confié à Mercer (Canada) limitée le mandat de procéder à l'évaluation actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'obligation au titre des prestations de retraite du Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) au 31 décembre 2016 selon le principe de continuité d'exploitation, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

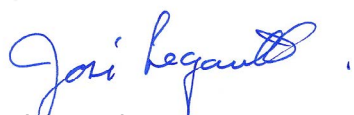
L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du Régime en date du 31 décembre 2016, selon le principe de continuité d'exploitation et conformément au chapitre 4600 du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada*). Les hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations de retraite du Régime sont les mêmes que celles qui ont servi à l'évaluation du Régime aux fins de la capitalisation. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations de retraite du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la Banque du Canada à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables aux fins des présents états financiers, les résultats que le Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là, de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la Banque du Canada d'autres renseignements dignes d'intérêt qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'obligation au titre des prestations de retraite du Régime est fondée sur :

- l'évaluation actuarielle du passif du Régime au 1^{er} janvier 2017 selon le principe de continuité d'exploitation aux fins de la capitalisation;
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par la Banque du Canada en date du 31 décembre 2016;
- les méthodes prescrites par le chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada* en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la Banque du Canada et Mercer (Canada) limitée ont établies.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse et nous les jugeons suffisants et fiables pour les besoins de l'évaluation. De plus, nous avons procédé à notre évaluation conformément aux exigences de l'Institut canadien des actuaires. Nous avons effectué cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



J. Legault
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



S. Crabtree
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer (Canada) limitée

Ottawa
18 mai 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration de la Banque du Canada

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada au 31 décembre 2016. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 15 juin 2017.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite utilisées pour la préparation des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités. Les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. Ils répondent aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Responsabilités de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada au 31 décembre 2016, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux critères établis qui stipulent que les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. Ils répondent aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
15 juin 2017

État de la situation financière

(En dollars canadiens)

	31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Actif		
Placements	1,619,589,832 \$	1,524,740,960 \$
Revenus de placement à recevoir	760,889	906,485
	1,620,350,721	1,525,647,445
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	1,056,182	887,426
	1,619,294,539	1,524,760,019
Actif net disponible pour le service des prestations	1,619,294,539	1,524,760,019
Obligations au titre des prestations de retraite	1,157,783,000	1,118,963,000
Excédent du Régime de pension	461,511,539 \$	405,797,019 \$

Au nom du Comité des pensions et du Conseil d'administration de la Banque du Canada

La première sous-gouverneure de la Banque du Canada et présidente du Comité des pensions,



Carolyn A. Wilkins

La chef des finances et chef comptable de la Banque du Canada,



Carmen Vierula, CPA, CA
 Membre du Comité des pensions



Colin Dodds
 Membre du Conseil d'administration de la Banque du Canada et membre du Comité des pensions

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse
<http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/direction-gouvernance/regime-de-pension/>,
 ou sur demande.

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

(En dollars canadiens)

	31 décembre 2016	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
Augmentation de l'actif		
Revenus de placement	83,798,791 \$	87,496,733 \$
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	35,806,703	(35,445,642)
	119,605,494	52,051,091
Cotisations de l'employeur		
Services rendus au cours de l'exercice	23,167,478	21,377,018
Cotisations des employés		
Services rendus au cours de l'exercice	7,655,847	7,217,470
Services passés	840,520	976,647
Transferts provenant d'autres régimes	1,661,541	4,443,068
	33,325,386	34,014,203
	152,930,880	86,065,294
Diminution de l'actif		
Versements de prestations de retraite	42,555,113	40,974,027
Versements de prestations de cessation d'emploi	3,538,161	3,375,331
Versements de prestations d'invalidité	105,843	104,577
Versements de prestations de décès	3,940,733	3,894,703
Frais d'administration	8,256,510	7,507,837
	58,396,360	55,856,475
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	94,534,520	30,208,819
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	1,524,760,019	1,494,551,200
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	1,619,294,539 \$	1,524,760,019 \$

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/direction-gouvernance/regime-de-pension/>, ou sur demande.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

(En dollars canadiens)

	31 décembre 2016	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite		
Prestations acquises	33,325,386 \$	34,014,203 \$
Coût financier	61,718,000	58,726,000
Perte actuarielle	-	2,537,435
Perte liée à la modification des hypothèses	1,721,000	-
	96,764,386	95,277,638
Diminution des obligations au titre des prestations de retraite		
Versements de prestations de retraite	42,555,113	40,974,027
Versements de prestations de cessation d'emploi	3,538,161	3,375,331
Versements de prestations d'invalidité	105,843	104,577
Versements de prestations de décès	3,940,733	3,894,703
Gain actuariel	7,804,536	-
Gain lié à la modification des hypothèses	-	2,878,000
	57,944,386	51,226,638
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	38,820,000	44,051,000
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	1,118,963,000	1,074,912,000
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	1,157,783,000 \$	1,118,963,000 \$

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/direction-gouvernance/regime-de-pension/>, ou sur demande.

Renseignements additionnels

Le Régime de pension de la Banque du Canada est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui régleme la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujetti à l'impôt.

Pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages des retraités, adressez-vous au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada :

Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada

Morneau Shepell Inc.
1060, boul. Robert-Bourassa, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 4V3
bank-banque-canada@morneaushepell.com

entre 8 h et 18 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

employés actifs : 1 888 903-3308
retraités : 1 888 588-6111

Pour toute question relative à la paye ou toute plainte concernant le service à la clientèle, adressez-vous au Centre RH :

Centre RH

Banque du Canada
10^e étage, tour Est
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
centrerh@banqueducanada.ca

entre 10 h et 16 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

7766 (interne), 613 782-7766 (Ottawa)
ou 1 866 404-7766 (sans frais)